L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 29 MAI 1879. 52me Année

DUFOUR & LIBBY, Propriétaires-Éditeurs.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI 29 MAI 1879.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par C. E. Girardey, au No 243 rue du Canal, entre Franklin et Tremé, beaux meubles, verrerie, etc.

Par S. Guinault, au coin des rues Union et Grands-Hommes, fonds de grocerie.

L'attention de nos lecteurs est spécialement appelée sur la vente de beaux meubles de salon et de maison annoncée comme devant avoir lieu aujourd'hui à 10 1/2 heures du matin, au No 243 de la rue du Canal par C. E. Girardey, encanteur.

L'examen des dettes d'Etat.

Rapport du sous-comité de la dette.

Le *Picayune* a réussi à se procurer une copie d'un document qui était resté secret, le rapport du sous-comité composé de MM. H. M. Favrot, R. H. Lott et Joseph Henry, au comité de la dette d'Etat. Dans son préambule, le sous-comité s'exprime ainsi:

Notre devoir était d'examiner tous les actes de la Législature engageant la foi de l'Etat au paiement de ses obligations, et de rechercher si conformément aux prescriptions de la Constitution il avait été pourvu au rachat de ces obligations à l'échéance et au paiement de l'intérêt. Nous avons rempli ce devoir sans nous arrêter ni à l'amendement constitutionnel de 1874, ni à la loi de conversion adoptée la même année, ni à la loi supplémentaire de 1875.

En présentant ce rapport, nous n'exprimons donc aucune opinion sur l'effet que peuvent avoir sur les obligations d'Etat les actes des différents départements du gouvernement, basés sur l'introduction de cet amendement dans notre loi organique, d'autant plus qu'un autre sous-comité a été désigné pour examiner cette partie du sujet.

Après cette déclaration, le rapport entre dans l'examen de chacune des catégories de Bons primitivement émises; nous résumerons brièvement les conclusions du sous-comité.

Au sujet des Bons prêtés par l'Etat aux banques foncières, le rapport exprime une opinion que nous devons consigner ici en entier, vu son importance:

Nous inclinons à penser que lorsque la question de l'obligation de l'Etat sera finalement décidée judiciairement en ce qui concerne les Bons émis en faveur de l'association consolidée des Planteurs et de la Banque des Citoyens, l'Etat sera affranchi du paiement de ces obligations par la raison qu'il y a des limites de pouvoir indiquées par l'essence même de tous les gouvernements libres—une réserve implicite des droits individuels, sans lesquelles le contrat social ne pourrait exister et qui sont respectées par tous les gouvernements dignes de ce nom.

De ce nombre est la limitation du droit de taxer, droit qui ne peut être employé que pour aider à un objet public, à un objet conforme au but pour lequel les gouvernements sont établis. Ce droit ne peut donc être exercé pour aider des entreprises strictement particulières, au profit d'individus bien que le public puisse en retirer indirectement quelque avantage. Et bien que la ligne qui divise l'utilité publique, pour laquelle des taxes peuvent être assessées, de l'utilité particulière, pour laquelle elles ne peuvent l'être, ne soit pas toujours facile à discerner, cependant, c'est le devoir des cours, quand il s'agit clairement de ce dernier cas, d'interposer leur autorité, quand elle est invoquée, pour protéger les droits des citoyens et empêcher que leurs biens soient illégalement affectés au service des autres. Et bien qu'à la vérité on trouve des autorités en faveur de la proposition que la législature d'un Etat, à moins qu'elle n'en soit empêchée par quelque clause restrictive de sa constitution, peut autoriser l'Etat à prendre des actions dans des corporations créées pour construire des chemins de fer, et peut prêter son crédit à ces corporations, cependant presque toutes les autorités se prononcent contre la faculté pour l'Etat de donner son aide à des banques.

Le rapport constate que sur les 12 millions de Bons prêtés par l'Etat à la Banque des Citoyens en vertu de la loi de 1836, il en reste dû $4,297,333 33 et que sur $4,837,000 prêtés à l'Association des Planteurs, il en reste dû pour $531,447 50.

Dans le tableau qui termine son rapport, le comité recommande de ne pas payer les $531,447 50 de Bons prêtés à l'Association des Planteurs, mais il omet de faire mention des Bons de la Banque des Citoyens.

Le rapport donne l'historique des Bons du chemin de fer de Nashville, pour lesquels l'Etat n'a jamais reçu d'équivalent tandis qu'il a payé en intérêts depuis 1837, plus que le principal. Néanmoins le comité recommande le paiement de la dette par cette raison que toutes les prescriptions de la loi ont été suivies. Le comité a soin de dire pour cette dette comme pour les autres qu'il ne peut identifier les Bons qui la représente.

Le comité recommande le paiement de $698,500 de la dette de $750,000 émise pour venir au secours du Trésor en vertu de la loi de 1853; il écarte ainsi $51,500 placés au crédit du fonds de rachat de la dette et du fonds d'école, et détournés de ces fonds en vertu d'une loi de 1872 puis revendus.

Le comité adopte la même décision à l'égard de tous les Bons détournés des "Trust funds" sous M. Warmoth et vendus pour couvrir les dépenses courantes. Il réduit ainsi la dette des Bons du chemin de fer Jackson de $834,000 à $619,000, celle des Bons du chemin de fer des Opelousas de $650,000 à $586,000. Mais le comité ajoute que l'Etat ne doit pas être tenu à payer cette dette, la loi qui l'a créée n'ayant pas pourvu au paiement du principal en dehors du produit des dividendes sur les actions, comme l'exigeait la Constitution de 1852.

Même remarque pour les Bons des chemins de fer de Baton-Rouge, Grosse-Tête et Opelousas, et Vicksburg, Shreveport et Texas.

Quant au fonds des écoles gratuites qui devrait s'élever à $1,193,500, ce comité ne propose pas de payer les Bons qui en ont été détournés et vendus, mais il reconnait la dette de l'Etat envers le fonds et propose de la reconstituer. Nous n'en voyons pas la nécessité. Si l'Etat pourvoie par une taxe aux dépenses des écoles, il est inutile qu'il se constitue débiteur envers lui-même de plus d'un million. Le comité propose de rendre au fonds du séminaire $136,000, montant des Bons dont l'émission a été ordonnée par la loi de 1857.

Le comité propose le rejet des $7,[illegible]60,000 dont l'émission a été ordonnée pour les levées, pour violation des prescriptions constitutionnelles, les lois n'ayant pas pourvu au paiement du principal et de l'intérêt.

La dette résultant de l'émission de deux millions de certificats de dettes en 1866 est condamnée parce que les Bons ont été détournés de leur destination.

Le comité rejette naturellement les Bons de Chattanooga, ceux du chemin de fer North La. et Texas, du Mississippi et Mexican Gulf Canal et des autres entreprises véreuses du même genre; il fait une distinction pour les Bons destinés à payer les dettes flottantes.

Le rapport se termine par un tableau présentant dans une colonne un total de $27,987,500 de Bons émis, sur lesquels le comité recommande de payer $3,496,000 et de rejeter $19,[illegible],447 50.

Voici la liste des dettes dont le paiement est recommandé.

Bons de 1853 pour aider le Trésor	$698,500
Bons du chemin de fer de Nashville	468,000
Dette flottante (sur $2,500,000)	500,000
Bons du Pénitencier	500,000
Fonds d'école	1,193,500
Fonds séminaire	136,000
	3,496,000

Comme nous l'avons dit nous ne voyons pas la nécessité de reconstituer le fonds d'écoles, et nous faisons des réserves pour les $500,000 de bons du pénitencier, si bien qu'en retirant ces deux sommes il ne resterait qu'environ $1,800,000 comme montant des dettes légales et validées de l'Etat.

Reste la question de savoir comment identifier ces dettes, puisque les Bons consolidés ont tout confondu. Mais comme nous l'avons dit, c'est aux créanciers à justifier de leur titre et à établir la cause primitive légale et valide de l'obligation dont ils réclament le paiement.

D'après la Constitution des Etats-Unis, l'Etat n'a pas le droit d'émettre du papier-monnaie. Les Bons consolidés tels qu'ils sont, sans cause énoncée, ne constituent pas une obligation valide. On peut tout au plus les accepter comme un commencement de preuve, c'est aux créanciers de l'Etat à justifier de leur créance. La Convention peut contester que les Bons consolidés sont des titres sans valeur légale et autoriser l'émission de nouveaux Bons en faveur de ceux qui justifieront être créanciers pour les dettes reconnues valides et obligatoires, les dits Bons devant spécifier la cause de l'obligation et la loi qui l'a créée.

THE INTERNATIONAL REVIEW—Nous venons de recevoir le numéro de juin de cette importante revue politique. Au moment où la question grecque attire de nouveau l'attention sur ce petit pays, on lira avec intérêt l'article de M. Thomas Davidson sur "la condition présente de la Grèce." L'article sur "la question indienne" de l'hon. J. D. Cox, de l'Ohio, n'offre pas moins un intérêt d'actualité. M. Brooks Adams, dans ses remarques sur "la Cour Suprême et la question de la circulation" éclaire un sujet qui intéresse les hommes d'affaires. C'est avec compétence que le révérend George Washburn, président d'un collège à Constantinople, traite de la question de l'Angleterre et de la Turquie.

Dans le même numéro, M. E. L. Godkin offre quelques remèdes pour le socialisme. Enfin deux petits poèmes de Bourdillons et d'intéressants articles littéraires complètent le numéro de juin de *The international Review.*

Nous avons reçu de M. Sebille une brochure sur les appareils électro-magnétiques de M. G. Edard.

OLD CREOLE DAYS.—Nous avons reçu de Charles Scribner's Sons, de New-York, un petit volume portant le titre qui précède. L'auteur G. W. Cable a eu la prétention d'y retracer des scènes et des personnages de l'ancien temps à la Nlle-Orléans, prétention qui nous a paru assez peu justifiée.

DÉPART.—M. P. E. Brulatour, chef d'une de nos plus anciennes maisons françaises d'importation de vins et liqueurs s'embarque aujourd'hui pour la Havane, d'où il doit se rendre, pour un voyage d'affaires en Europe où il a des relations fort étendues.

BILLET GAGNANT.—M. Henry Johnson, d'Edgar P. O., St-Jean-Baptiste, certifie qu'il était porteur d'un quart du billet combinaison Nos 1-21-61, classe 125, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le premier gros lot de Cinq Mille Trois Cents Piastres, au tirage du 27 mai 1879, et que ce montant lui a été promptement payé sur présentation du billet aux bureaux de la compagnie.

☞ Les photographies inaltérables par le procédé Lambert sont admirées des connaisseurs; on peut en voir des échantillons au studio de Lilienthal.

Si jamais je cesse d'aimer......Quoi?......les Shadines.

LA FAMEUSE QUESTION DES GERMES.

Nous signalons au bureau de santé l'extrait suivant du compte-rendu de la séance du 6 mai, de l'Académie de médecine de Paris:

Le vibrion de la septicémie puerpérale a été, comme on sait, découvert dernièrement par M. Pasteur. Il l'a dessiné au tableau, sous forme de grains en chapelet. Il l'a trouvé dans le sang des femmes atteintes de la septicémie puerpérale, non-seulement pendant leur vie, mais encore après leur mort.

M. Hervieux, qui se défie de la théorie panspermiste, pose à M. Pasteur cette question: Le microscaire est-il le produit ou la cause de la maladie? Il n'est pas probable qu'il soit la cause, puisqu'on le trouve un peu partout, même dans les eaux communes qui servent de boisson, et que la septicémie puerpérale est à peu près inconnue dans beaucoup d'endroits. Et puisqu'on le trouve partout, ce n'est pas la maladie qui le produit. Ce qui est démontré, c'est que l'agglomération produit la fièvre puerpérale, comme, dans d'autres circonstances, elle produit le typhus, la morve, etc.

Les panspermistes diront: l'agglomération est nuisible, parce qu'elle crée le microscaire. M. Hervieux répond: elle ne le crée point, puisqu'il existe là où il n'y a point d'agglomération, et, si elle le créait, la génération spontanée serait découverte. Ce qui est vrai, c'est que l'agglomération, en viciant l'air, fournit au protoorganisme un milieu de culture favorable. Cette viciation de l'air, c'est ce qu'on appelait le miasme infectant. Enfin, le nouvel organisme ne caractériserait aucune affection, puisqu'il existe dans la diphthérie, la fièvre typhoïde, la flacherie des vers à soie, etc.

Si la théorie des germes était acceptée, il n'y aurait plus qu'un objectif, leur destruction par l'acide borique; toutes les précautions hygiéniques seraient négligées.—Sans doute, répond M. Pasteur, le sujet est obscur et mérite de nouvelles études. MM. Depaul et Bouley disent que l'opinion de M. Pasteur repose sur une interprétation erronée de faits très complexes.

—Un Hellène, de passage en Italie, a adressé au général Garibaldi une lettre dans laquelle il exprimait la crainte de voir M. Depretis abandonner la politique suivie par ses prédécesseur sur la question de la rectification des frontières du royaume hellénique.

Le général Garibaldi a répondu en ces termes:

Rome, 13 mai 1879.

Cher monsieur,

Le peuple hellénique pourra toujours compter sur moi et, sachez que l'occasion se présentant, je ne manquerai pas d'élever la voix en sa faveur.

[illegible] bien aux vôtres, et, en attendant, agréez mes salutations très-distinguées.

Votre,

GARIBALDI.

—Le *Pasquino* de Turin publie un dessin qui nous montre un groupe de personnes [illegible] se livrant à l'exercice connu sous le nom de Jeu du saut de mouton. Tandis que le maréchal Mac-Mahon s'éloigne, [illegible] Blanqui qui prend son élan pour sauter par-dessus M. Gambetta. Au loin arrivent en courant Rochefort, Vallès, Longuet, etc., voulant suivre l'exemple de Blanqui. Voici la légende de ce dessin satirique:

[illegible]

LE CANAL INTEROCÉANIQUE.

CONGRÈS DE PARIS.

On mande au *Herald* par le câble:

Paris, 23 mai—Le comité des questions techniques du congrès international pour le canal interocéanique, s'est réuni de nouveau ce matin à neuf heures sous la présidence de M. de Lesseps. Les sous-comités ont déclaré dans leurs rapport avoir beaucoup avancé dans leurs travaux respectifs. Une discussion a eu lieu pour déterminer les points de départ des travaux du congrès. M. de Lesseps a prononcé un grand discours dans lequel il s'est déclaré pour un canal à niveau de préférence à tout autre. [illegible] des dépenses de la construction du canal.

Le commandant Selfridge, prenant alors la parole, demande à exprimer l'accueil que fera l'opinion publique aux Etats-Unis à la décision du congrès. Il peut, dit-il donner l'assurance à ses auditeurs que le peuple américain n'a de préférence absolue pour aucun des trois ou quatre projets que le congrès pourra adopter. Ses compatriotes ont entière confiance [illegible] décision que prendra le congrès, quelle qu'elle soit, sera accueillie avec respect et confiance par le peuple des Etats-Unis. Les remarques du commodore Selfridge ont été fort applaudies.

Le congrès a arrêté la marche de ses travaux dans la réunion générale qui a suivi. Mercredi prochain a été fixé pour la séance de clôture et la décision finale du congrès. La réunion générale s'est ensuite ajournée à mardi. En attendant, les comités et les sous-comités se réuniront deux fois par jour, le matin et le soir.

M. de Lesseps a donné hier un grand banquet à son hôtel aux présidents des comités et au bureau du congrès. Le contre-amiral Daniel Ammen et M. Nathan Appleton étaient les seuls Américains présents. L'élément féminin n'était représenté que par les deux mesdames de Lesseps. Après le dîner il y a eu une brillante réception, à laquelle ont assisté plusieurs personnages de distinction.

Le président Grévy donnera jeudi à l'Elysée une réception à tous les délégués du congrès.

Avez-vous jamais mangé une salade de sardines!

LA RIPOSTE DE BLANQUI.—La *Révolution française* nous donne la contre-partie de l'entrevue avec Blanqui, faite par M. de Blowitz, le correspondant du *Times*, et publiée dans le *National*, [illegible]

Cette fois, c'est le récit fait par Blanqui lui-même. Il est assez réussi, comme on va voir:

Un charbonnier est maître en sa maison; un séquestré, non.

Je n'étais prévenu de rien; je me suis trouvé soudainement en présence du cortége habituel des fonctionnaires chargés de missions à Clairvaux, inspecteur général, préfet, etc.

C'était le directeur de la prison, accompagné du gardien-chef et d'autres gardiens.

Tout le monde s'est retiré presque aussitôt, me laissant en tête-à-tête avec l'échantillon le plus grotesque et le plus répugnant que j'aie vu de l'espèce humaine: un sphéroïde ambulant surmonté d'une petite tête.

Quant aux faits rapportés dans le récit, ils sont totalement travestis et défigurés. La tactique de Blowitz, outre la forme interrogative, est de prêter à son interlocuteur l'initiative des sujets qu'il met lui-même sur le tapis. C'est ainsi qu'il a procédé en ce qui concerne MM. Barthélemy Saint-Hilaire, Bixio, Jules Simon et le général Trochu, dont il vantait la capacité militaire. Je lui ai répondu que toute la réputation de Trochu lui venait de ses livres, comme celle du général Mack, réputé, grâce à ses ouvrages sur l'art de la guerre, le premier tacticien de l'Europe jusqu'au jour de ses déconfitures sur le champ de bataille.

Le sieur Blowitz, avec la science historique d'un reporter du *Times*, a pris Monk pour Mack. Monk, le traître, restaurateur du roi Charles II d'Angleterre, pour Mack, le général autrichien capitulé à Ulm, en 1805. Et tout le reste de ses racontars est à l'avenant.

UN DISCOURS DE CANROBERT.—Voici d'après l'*Ordre*, les paroles que le maréchal Canrobert a prononcées sur la tombe du général Douay.

"Messieurs,

"Le capitaine que nous suivons jusqu'à sa dernière demeure avait pris pour devise, comme le général Hoche, *Res, non verba*.

"En parcourant sa glorieuse carrière, il avait appliqué cette maxime qu'il avait aidé à faire sortir de la simple giberne du soldat le titre de général commandant en chef.

"Nous avons tous connu le général Félix Douay; il fut le fidèle compagnon de nos joies et de nos douleurs françaises, et nous savons tous que chacun des grades qu'il obtint fut la récompense d'une belle action, d'un courageux dévouement; aussi je ne retracerai pas ici les détails de sa vie si bien remplie. Mais je ne puis m'empêcher de rappeler qu'il était l'énergique personnification de ceux dont l'illustre maréchal Bugeaud disait dans son pittoresque langage; *A la guerre ce sont toujours les mêmes qui se font tuer.*

"Les ouvriers habituels des champs de bataille comprennent la pensée du vieux maréchal qui fut jadis, hélas! trop jadis! mon chef et mon maître aimé autant que vénéré.

"Le général Douay méritait d'avoir pour couronnement de sa glorieuse carrière la mort du soldat, tombant pour la France les armes à la main.

"Ses deux frères, tombés l'un à Solferino et l'autre à Wissembourg, lui avaient donné un exemple qu'il était avide de pouvoir suivre.

"Il m'avait fait la confidence d'une prière qu'il adressait à Dieu pour lui demander cette grâce.

"Dieu ne la lui a pas accordée.

"Mais croyez bien, Messieurs, que déjà il lui a donné près de lui la place qu'il réserve aux hommes de bien et d'honneur qui, tout en conservant religieusement dans leur cœur les souvenirs que la reconnaissance et la loyauté y avaient incrustés, traversent honnêtement et utilement la vie en se préoccupant des intérêts de la patrie au service de laquelle ils consacrent entièrement leur existence.

"Adieu, mon cher Douay, ou plutôt au revoir! Puissent les regrets profonds de tes anciens chefs, de tes camarades, qui comme toi honorent le pays et travaillent pour lui; puissent aussi les regrets de tes nombreux subordonnés te rendre légère la terre qui va te recouvrir! Nous garderons religieusement ton souvenir!"

—Le *Punch* de Londres publie un dessin politique particulièrement saisissant.

Il représente l'empereur de Russie entouré de fantômes en deuil et masqués, agitant des poignards; l'empereur tient d'une main un faisceau de chaînes, de l'autre un ukase proclamant la loi martiale. A sa ceinture est passé un rapport de la troisième section.

Au-dessous cette légende qui a des allures de calembour latin: *Aut Cæsar, aut nihil!*

La [illegible] que [illegible] jardin réservé à la sculpture.

Toujours préparées, on n'a pas à les [illegible] Shadines.

79.—[illegible]

SYMPATHIES FRANÇAISES EN EPIRE.

[illegible] de qui a causé un grand retentissement dans notre ville. Un Te Deum a été chanté à la cathédrale pour la délivrance du czar de l'attentat dont il a failli être victime; tous les consuls y assistaient en grande tenue; il y avait foule immense; les abords même de l'église étaient remplis de monde. Après une [illegible] les consuls et, tout en applaudissant, suivit le corps consulaire.

La pluie torrentielle qui n'avait cessé de tomber dès l'aube du jour ne put en aucune manière disperser la foule, qui allait toujours grossissant; elle s'arrêta d'abord devant le consulat russe; le consul tout ému remercia la foule des sentiments qu'elle venait d'exprimer envers l'empereur de Russie.

[illegible] touchantes et des plus sincères; ce n'étaient pas de bruyantes et fastidieuses acclamations: les cris sincères de: Vive l'annexion! Vive la France! Vive le président de la République! Vive Waddington! Vive Gambetta! retentissaient [illegible] à la fenêtre et, remerciant la foule de cette chaleureuse ovation, il promit de transmettre les sentiments qu'elle venait de lui exprimer au gouvernement de la République française; de vifs applaudissements suivirent ces paroles et la foule se dirigea vers les autres consulats, en acclamant l'annexion du district de Janina à la Grèce.

Le gouvernement turc n'est intervenu d'aucune manière, et jusqu'aujourd'hui il n'y a eu aucun désordre.

LE SALON DE PARIS.—Hier, dimanche, sous prétexte de vernissage, le Salon a été ouvert aux artistes et à un grand nombre d'invités.

Le matin, c'est le monde artiste qui, dès huit heures, a surtout envahi les salles. Dans l'après-midi, le monde élégant l'a en grande partie remplacé.

Les dispositions générales sont les mêmes qu'aux précédents Salons, sauf que l'on a été forcé d'ouvrir deux salles de plus, à cause du grand nombre de tableaux admis.

Aujourd'hui, lundi, a eu lieu l'ouverture officielle.

Le Président de la République accompagné de Mme et de Mlle Grévy; M. Ferry, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, et Mme Ferry; M. Ed. Turquet, sous-secrétaire d'Etat des beaux arts, Mme et Mlle Turquet, accompagnés du personnel de la maison du Président de la République [illegible] secrétaire [illegible] chef de bureau; Boen, inspecteur chargé de l'exposition, leur en ont fait les honneurs.

Le Président de la République s'est arrêté longtemps devant le portrait de Victor Hugo, par M. Bonnat, et a décidé de commander le sien à cet artiste.

Le nombre des œuvres exposées, cette année, au Palais de l'Industrie, est considérable: 5,895.

Il y a, depuis l'origine du Salon, une progression ascendante.

Le nombre des ouvrages exposés, au dix-septième et au dix-huitième siècle, était fort restreint.

La treizième exposition, qui eut lieu en 1737, compris 285 ouvrages, présentés par 59 artistes seulement.

En 1789, nous avons les deux chiffres suivants: 453 ouvrages, pour 89 artistes.

En 1846, le jury admit 2,371 ouvrages, dont 1,833 tableaux et 237 aquarelles, aquarelles et dessins.

En 1849, ce sont 2,586 ouvrages, sur lesquels 2,093 tableaux.

Le Salon de 1857, ouvert au Palais de l'Industrie, compte 3,474 objets.

En 1861, il y en eut 4,097; en 1869, 4,21[illegible]; en 1876, 5,4[illegible].

Puis le chiffre diminue brusquement, on sait pourquoi.

En 1872, il est de 2,0[illegible], chiffre il remonte rapidement.

En 1874, il est de 3,862; en 1878, il y avait 4,985 numéros et 2,230 tableaux. Le chiffre de 1870 était presque regagné.

Cette année, il est dépassé. Nous avons 5,895 numéros, dont 3,040 pour la peinture seulement.

Ce résultat est d'autant plus remarquable qu'un nombre considérable d'exposants de 1878 se sont abstenus en 1879.

[illegible] Madame Winslow pour les enfants. [illegible]

Décédé mercredi, 28 mai 1879, à l'âge de 42 ans, LOUIS ACHILLE BERNIARD, natif de la Nouvelle-Orléans. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu jeudi, 29 mai, à 4:30 P. M. Le convoi partira de sa dernière résidence, No. 61 rue Ursulines.

De la part de la famille.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service sera célébré à l'Eglise des Jésuites, rue Baronne, JEUDI 29 mai à 8 heures du matin, pour le repos de l'âme de feu J. C. LEVOIS, décédé à la Nouvelle-Orléans.

Les amis et connaissances sont priés d'y assister.

De la part de son gendre.

[illegible] Mower Club Post No 1, G. A. R. pour prendre part avec eux le 30 mai 1879, à la décoration des tombes des Soldats Fédéraux au Camp Chalmette, les Vétérans sont priés de s'assembler à la Douane, avec leurs insignes. Le steamer Jno. W. Cannon, partira à 1 heure de l'après-midi. [illegible]

J. BIGGER, Président. L. BOUDILLE, secrétaire. 28 mai—2t

En débarquement du navire Comtesse Duchatel, de Bordeaux:

40 [illegible] Vin [illegible] & Cie. [illegible] Frères, Côtes, [illegible] Haut Sauterne, [illegible]

A vendre par J. VERGNOLE, 25 Decatur. 29mai—3f

AVIS

Nlle-Orléans, 28 mai 1879.

Le soussigné certifie qu'il était porteur d'un quart du billet combinaison Nos 1, 21, 61, classe 125, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le Premier Gros Lot de Cinq Mille Trois Cent Piastres, au tirage du 27 mai 1879; [illegible] payé sur présentation aux bureaux de la Compagnie.

Nom: HENRY JOHNSON. Résidence—Edgar P. O. St-Jean-Baptiste. 28 mai—1t—PP.

A louer pour le 15 juin. La Maison [illegible] rue des Remparts, [illegible] C. E. GIRARDEY, 31, rue Camp. 29 mai—2f par semaine.

Salle de l'Association de Bienfaisance Mutuelle des Jardiniers.—Les officiers et les membres de cette association sont invités à se réunir dans la salle de leurs conférences JEUDI, à 7 heures du soir, pour [illegible] le pique-nique et la procession. Par ordre du [illegible] 27 mai—3t. THEO. REUTHER, Chairman.

On demande à acheter [illegible]

Avis spécial.—A partir de DIMANCHE, 1er Juin, [illegible]

Grande Course de Buggies.

Une course de buggies aura lieu [illegible], JEUDI le 29 mai à 5 heures [illegible] Courses de trois chevaux [illegible]

Juges: M. Pierre Dufort, M. Charles [illegible], M. Pierre [illegible].

[illegible]

Prix d'entrée 50 cents.

Dames et enfants gratis.

Bureau du Shérif Civil, Paroisse d'Orléans. Nlle-Orléans, 20 mai 1879.

A tous ceux qu'il appartiendra, avis est par la présente donné que j'ai nommé les personnes, dont les noms suivent, commissaires, pour présider à l'élection qui aura lieu AUJOURD'HUI dans le cinquième ward, paroisse d'Orléans:

Precinct 1—EMILE PACHOUD. 2—THOS. DUBUCH. 3—C. DEPAN. 4—THOS. BURTON. 5—THOS. BUCKLEY. 6—WALTER MEEKE. 7—EMILE STONE.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif Civil, paroisse d'Orléans. 29 mai—1f P P

Mairie de la Nouvelle-Orléans, 28 mai 1879.

POUR l'élection d'un délégué pour représenter le cinquième ward à la Convention Constitutionnelle, actuellement en session, qui aura lieu dans le dit ward JEUDI 29 courant de 7 heures du matin à 6 heures du soir, les polls ouvriront dans les différents precincts, comme suit:

I. W. PATTON, Maire.

POLLS.

[illegible]

Ouverts de 7 heures du matin à 6 heures du soir. 28 mai—1t.

AVIS D'ÉLECTION.

Bureau du shérif civil, Paroisse d'Orléans.—Nlle-Orléans, 23 mai 1879.

Conformément à une proclamation publiée par Son Excellence, FRANCIS T. NICHOLLS, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, en date du 22 mai 1879, ordonnant qu'une élection ait lieu JEUDI, 29e jour de mai 1879, pour élire un délégué représentatif du Cinquième Ward de la paroisse d'Orléans à la Convention Constitutionnelle de cet Etat dûment convoquée.

Avis est par le présent donné qu'une élection aura lieu, conformément à la loi No 96 de la session extra de 1877, JEUDI, le 29e jour de mai 1879, de 7 heures du matin à 6 heures de l'après-midi, dans tout le cinquième ward de la paroisse d'Orléans pour élire un délégué chargé de représenter le dit cinquième ward à la Convention Constitutionnelle actuellement en session.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans. 25 mai—au 29 mai

Proclamation.

CONFORMÉMENT à la section 26 de l'acte 101, de la session extra de 1877, il est par le présent ordonné que tous les cafés, buvettes et autres endroits où il se débite des liqueurs [illegible] seront fermés, dans un rayon de deux [illegible] de chaque poll, entre 7 heures du matin et 6 heures de l'après midi, pendant l'élection qui aura lieu JEUDI, 29 mai 1879, dans le cinquième ward de la paroisse d'Orléans.

CHAS. CAVANAC, Enregistreur, paroisse d'Orléans. J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil, paroisse d'Orléans. 28 mai—2f PP

CINQUIÈME WARD, PAROISSE D'ORLÉANS.

Association Démocratique et Conservatrice des Citoyens. CLUB DE LA RÉFORME. Ticket des Ouvriers et des Jeunes Gens. Candidat régulier choisi à l'élection primaire tenue le 11 mars 1879, comme Délégué à la Convention Constitutionnelle, Cinquième District Représentatif,

J. NUMA AUGUSTIN.

Election, Jeudi le 29 mai 1879.

—POLLS—

1er Precinct—Coin Chartres et St. Pierre, en face la cour du Recorder du Second District.
2me Precinct—Coin Ste-Anne et Remparts.
3me Precinct—Coin Toulouse et Remparts.
4me Precinct—212 rue Dumaine, entre Tremé et Marais.
5me Precinct—Coin Prieur et St. Pierre.
6me Precinct—Coin Tonti et Ste-Anne.
7me Precinct—Coteau de la Métairie, chez Jean Marie Saux.

Ouverts de 7 heures du matin à 6 heures du soir. 28 mai—

Aux votants du Cinquième ward.

La Convention ayant jugé à propos de déclarer vacant le siège auquel vos suffrages m'avaient appelé, et une nouvelle élection ayant été ordonnée pour JEUDI, le 29 mai 1879, je viens de nouveau soumettre ma candidature.

Faut-il ici vous répéter qu'il faut alléger le fardeau des taxes, que l'assessement doit être uniforme, que le système actuel des licences pèse sur le commerce? Faut-il énumérer les maux dont notre Etat subit le joug et faut-il entrer dans une dissertation sur les moyens de l'en délivrer. Je ne le crois pas, il suffira que je vous dise simplement et loyalement: Notre Louisiane souffre, je rechercherai les causes de ses maux et toutes les mesures qui pourront améliorer son état, trouveront en moi un champion dévoué. Ma conduite durant les quelques jours où j'ai siégé à la Convention, est un gage pour l'avenir.

Comme votre représentant, je serai toujours prêt et heureux de recevoir les suggestions et avis de ceux de mes constituants qui voudraient bien m'honorer de leur amitié.

Votre dévoué serviteur,

J. N. AUGUSTIN. 29 mai—2t

Aux Démocrates-Conservateurs et à tous les Votants du 5me Ward.

Constituants,

En vous offrant, de nouveau, ma candidature, à l'élection du 29 mai 1879, pour vous représenter à la Convention d'Etat, je tiens à vous dire que je ne suis mû par aucune autre ambition que celle d'y voter, en votre nom, pour la réduction des taxes, l'abolition des licences, et pour toutes les réformes tendant à rendre la prospérité à notre chère Louisiane.

H. J. RIVET.

Nlle-Orléans, 25 mai 1879.

Dernière chance.

TAXES DE VILLE POUR 1879. Département des Finances, Hôtel-de-Ville, Nlle-Orléans, 26 mai 1879.

Nous mettons en cour les comptes de taxes de 1879: ceux qui s'acquitteront au Département des Finances d'ici au 31 du courant inclusivement n'auront à payer que le montant de la taxe.

Dès le 1er juin nous exigerons le paiement de l'intérêt à partir du 1er avril, en outre des frais encourus.

ALF. H. ISAACSON, Administrateur des Finances. 27mai au 31mai

BRÉSILIENS! BRÉSILIENS! BRÉSILIENS!

Pour hommes, femmes garçons et Enfants. Reçu de Paris un envoi considérable de Chapeaux Brésiliens blancs, [illegible] A très bon marché. Chez T. CHAUVEAU [illegible]

J. MIRAMON, Rembourreur et Tapissier, [illegible] RUE DU CAMP [illegible]

B. FORES, Marchand de Bois et Charbon, en gros et en détail. [illegible]

☞ [illegible] COMTESSE DUCHATEL [illegible] EDMOND DUBOIS, 36 rue Decatur.

[illegible] EDMOND DUBOIS, 36 rue Decatur.

Bassetti & Xiques, Successeurs de U. MARINONI. En débarquement du navire Comtesse Duchatel, de Bordeaux. 100 Barils Vin Rouge, COUTREAU Fils. [illegible] à vendre par BASSETTI & XIQUES, 67 & 69 rue Decatur. 29 mai—3f

Vins, Eaux-de-Vie, Eaux de Vichy, etc., en débarquement de la Comtesse Duchatel. 100 [illegible] Bière, Vin, Huile, Vermouth, etc. [illegible] A vendre par SCHMIDT & ZIEGLER, 49, 51, 53, 55 RUE PETERS, près POYDRAS. Seuls agents à la Nouvelle-Orléans pour Otard, Dupuy & Cie, [illegible] Frères, [illegible] et Roger, etc. 27 mai—3t.

AVIS SPÉCIAL. [illegible] W. G. COYLE, 25 rue Carondelet.

POUR MANDEVILLE. Le steamer [illegible] rapide et beau [illegible] commencera ses voyages réguliers le JEUDI, 29 MAI 1879. [illegible] Jours d'Excursions: [illegible] Cinquante (50) cents. Une Piastre. [illegible] W. G. COYLE, 25 rue Carondelet, coin Gravier. HOTEL COLOMBA, Mandeville.

Gages! Gages! Gages! [illegible] LUNDI [illegible] J. ANGLADE.

ÉTAMINE, ÉTAMINE, Reçu par le steamer Inventor, un assortiment complet **D'ÉTAMINE** Ainsi qu'un grand choix de Marchandises pour Deuil. **D. H. HOLMES,** 155 CANAL, et 13 rue BOURBON. 18mai—

J. LEVOIS, 126, RUE DU CANAL 126, A reçu par [illegible] LUNDI, 14 AVRIL, [illegible] Costumes en percale français, Peignoirs en percale français, Fichus en soie, Pékin satiné, Beiges tout laine, Nouveautés en Grenadine noire. [illegible]

A VENDRE [illegible]

A LOUER [illegible]

Au coin Royale et Ste-Anne

60 Jours seulement.

RABAIS! RABAIS Extraordinaire!

STOCK IMMENSE ET VARIÉ

100,000 Paires Chaussures! Chaussures!

Provenant des fabriques: McDONALD, SILAS & Co. C. D. BRIERMAN & Co. KALSON & BARNETT.

Ces marchandises, sortant des premiers ateliers des Etats-Unis, sont confectionnées sur les modèles les plus récents.

La supériorité des matériaux, jointe aux conditions exceptionnelles de vente, offre aux acheteurs des avantages jusqu'ici inconnus.

Ainsi on peut acheter A LA **Maison Ste-Anne**

[illegible] 30,000 Chaussures décolletées, Telles que: Alamo, Cracoviennes, Magdalenas, Rosalites, Annabelle, Chevreau fin. Valant $3 00 vendues à $1 00 à $1 25. [illegible] L'Odeyska, [illegible] 5,000 paires pantoufles Lilliputiennes. [illegible] 100,000 paires bottes, brodequins [illegible] VENEZ TOUS VOUS CHAUSSER.

AU COIN ROYALE & Ste-ANNE. 29 mai—au 12 juil

VENTE pour écouler le Stock.

NOUS avons toujours eu l'habitude d'écouler notre stock de Marchandises d'Été à mesure que la saison s'avance, [illegible] Marchandises d'Automne et d'hiver. Nous avons l'honneur de prévenir notre clientèle que nous avons réduit nos prix dans une telle proportion [illegible] "Marchandises avariées" Nous ne vendons que des marchandises en "EXCELLENT ÉTAT," [illegible]

Étoffes pour Robes [illegible]

Articles de deuil [illegible]

Marchandises du pays [illegible]

Bas et Bonnetterie [illegible]

Articles de Blanc [illegible]

Linge de dessous pour Dames [illegible]

DIVERS [illegible]

B. & W. Croner, 141 - - CANAL - - 141, Coin Bourbon (Bâtisse Touro.) N. B.—100 rouleaux Nattes blanches, [illegible] 25 mai—1m

GEO. P. ROWELL & CO. Bureau d'Annonces de Journaux. Pour Dix cts: Brochure de cent pages avec Listes de journaux et tarif d'annonces. Pour Dix Dollars: Quatre lignes insérées pendant une semaine dans trois cent cinquante journaux. 10 Spruce St. N. Y.

LES St-THOMAS

Le proverbe qui [illegible] "Il faut voir pour croire." On nomme souvent St-Thomas une personne peu crédule. Il y a dans notre population bien des St-Thomas, qui plus ça ira moins il y en aura, car plus ça ira et plus il y en aura qui seront convaincus de la vérité, qui est devenue proverbiale: c'est qu'à l'Etoile Rouge on vend du supérieur à des prix à renverser, d'étonnement, le plus incrédule.

LES FEMMES. Il y a-t-il rien de plus difficile à convaincre, en affaires de goût, que les femmes! Assurément non. Eh! bien à l'Etoile Rouge les vendeurs n'ont pas la peine de les convaincre, car toute la chaussure y est tellement élégante et de bon goût qu'à peine vue et essayée elle est vendue. De là vient le grand mot à la mode: "je me chausse à l'Etoile Rouge" pour dire qu'on est bien chaussé et surtout élégamment chaussé.

LES ENFANTS. C'est encore le paradis des enfants, que l'Etoile Rouge. Là ils y voient des souliers de toutes couleurs: argentés, dorés, bleus et dorés, blancs, rosés, bleus, "ce qu'on croirait comme un bouquet de fleurs." C'est là que la maman peut contenter sa petite fille en lui faisant présent d'une jolie paire de bottes. C'est là que le papa peut plaire à son petit garçon en lui achetant une gentille paire de bottines vernies. C'est là que la fillette peut trouver ses belles bottes pour sa première communion. C'est là que le mari peut plaire à sa femme en lui présentant une de ces paires de pantoufles que l'on ne trouve que là.

LES GENS DE LA CAMPAGNE. Où ces braves étrangers pourraient-ils s'adresser pour acheter à bon marché, si ce n'est à l'Etoile Rouge? [illegible] sécurité qu'à cet établissement si populaire! Les prix fixes étant une règle absolue de la maison, l'étranger n'y paie pas un sou de plus que l'habitué. Tous les articles sont marqués en chiffres connus, de sorte que l'acheteur sait aussi bien que le vendeur, le coût d'une paire de souliers. Avec ces avantages il n'y a pas de doute que l'étranger devra choisir l'Etoile Rouge de préférence à tout autre établissement.

CE QUI ÉTONNE tout le monde c'est de comparer les bas prix de l'Etoile Rouge à ceux d'autres maisons, et d'y trouver une différence tellement grande en faveur des bas prix de l'Etoile Rouge. [illegible] tend souvent cette fameuse exclamation: "Est-ce possible?" Et pourtant il faut se rendre à l'évidence: la marchandise est fraîche et belle, la coupe en est élégante, [illegible] et les prix sont d'un bon à satisfaire tout le monde.

UNE CRAINTE EFFACÉE. Bon des partisans de l'Etoile Rouge craignaient que le changement de local ne forçât le propriétaire à augmenter ses prix, mais il n'en a rien été. Le public est aujourd'hui convaincu qu'un établissement qui vend beaucoup peut vendre à bas prix, le bénéfice se faisant sur le grand total des ventes.

LA CHAUSSURE FINE. Toute la chaussure fine qui se vend à l'Etoile Rouge, est faite sur commande pour satisfaire les goûts et les modes de notre ville. Voici les derniers genres qui sont mis en vente.

Bottes en chevreau français coupe créole, haut de tige garni de soie, talon élégant. Prix $6 00 la paire. Ce prix peut paraître élevé, mais en examinant l'article attentivement l'on trouve que c'est une différence de $2 au sur ce que l'article vaudrait s'il était commandé ici.

Bottes en chevreau français, talons cardinaux, semelles faites à la main. Boutonnières travaillées en soie; talon Pompadour. Prix $4 50 la paire.

Même article, semelles et talons faits à la machine de $3 50 à $4 00 la paire.

Bottes en chevreau américain de $2 à $2 75 la paire. Bottes imitation chevreau français, talon élégant, boutonnières travaillées $3 50 la paire.

Bottes claquées pour dames à $1 00, $1 25, $1 50, $1 75, $2 00, $2 50 et $3 00 la paire.

Sandales [illegible]. Ce genre est tout nouveau et est très porté en ce moment. C'est un soulier de chambre et en même temps il a l'élégance d'un soulier de soirée. D'ailleurs, beaucoup de dames s'en servent pour cela. $2 75 la paire seulement.

Chaussures à bon-sou pour dames, demoiselles et enfants, lacés et boutonnés.

Escarpins en chevreau français, unis et travaillés.

Chaussures de toutes couleurs, pour bébés.

Souliers bas, de tous genres, pour enfants.

CHAUSSURE VERNIE POUR COMMUNION. Cet article est ce qu'il y a de mieux pour les jeunes garçons, faisant leur première communion, il n'y a rien de plus habillé et qui aille mieux aux pieds que notre bottine vernie.

LE BLACK CROOK. Cet article est fabriqué exclusivement pour l'Etoile Rouge. C'est le soulier le plus solide qu'il y ait sur le marché. Comme chaussure d'école on ne peut rien acheter de mieux et un garçon chaussé avec ce soulier est chaussé pour longtemps. Le prix de cet article supérieur est pour grandeur de garçons de $2 00 à $2 50; pour hommes, $3 50 la paire.

Les marchands de la campagne trouveront un grand avantage à retirer leur assortiment de chaussures chez nous, avantage qui leur évite souvent le désagrément d'acheter plus qu'il [illegible] leur STOCK.

5,000 Paires de Pantoufles en peau, pour dames, à 50 sous la paire.

1,000 Paires de souliers [illegible] à 75 cents la paire.

Grand déballage tous les jours et GRAND BON MARCHÉ sur toute la ligne!!

La maison aux affiches monumentales:

L'Étoile Rouge, Coin Canal et Baronne, Nouvelle-Orléans, Lne. ARTHUR DURIEU, Propriétaire.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 28 mai—CLASSE No 125. Tirage de 4 heures P. M.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me
74	39	21	37	72	59	44	69	16	1	28	41	7	62

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage, nous apposons notre signature! Ce 28 mai 1879—4 heures P. M.

ADAM GIFFEN, LOUIS H. FILIE, Commissaires.

☞ Les plans de nos tirages quotidiens, pour être vus en tout temps, dans toutes nos succursales.

Le New Camelia pour Mississippi City. Le grand wharf à Mississippi City étant terminé le "NEW CAMELIA" y touchera à partir de ce jour aller et retour. 27mai—7f

ARTICLES DE MODES. Mme Emery, [illegible] Rue de Chartres [illegible] 14. Vient de recevoir un assortiment de choix d'articles de modes [illegible] ARTICLES DE PAILLE importés et américains, le tout du dernier genre. 23 mai—1 m.

PHARMACIE GÉNÉRALE Angle des rues Chartres et St-Philippe. CETTE pharmacie, qui vient d'être montée avec un soin minutieux, possède un stock complet de MÉDICAMENTS DE CHOIX. Les préparations y sont confiées à des chimistes d'une expérience éprouvée qui seront toujours prêts, la nuit comme le jour, à remplir les formules de MM. les médecins. Grand assortiment de MÉDICAMENTS PATENTÉS. 13avril—

Dr. H. SAUVE, MÉDECIN-RÉSIDENT, HOT SPRINGS, ARKANSAS. 15mai—1m

GRAUGNARD & SCHNEIDER, Marchands de Tabac. Fine cut à chiquer, à priser et à fumer. Cigares de la Havane et du Pays. 46 Rue Magazine 46. Toujours en magasin, pipes en racine de bruyère et pipes dans tous les genres. 22 mai—1m

La célèbre Madame LEONCE A l'honneur d'annoncer à sa nombreuse clientèle son retour de France et qu'elle continue à dire le passé, le présent et l'avenir. [illegible] Voulez-vous être heureux? Voulez-vous gagner à la loterie? Venez Rue St-Pierre, 114, Entre Bourgogne et Dauphine. 21mai—1m.

Venant d'être reçu, UN GRAND ASSORTIMENT DE CHOIX DE NATTES DE CHINE, à carreaux, blanches et de fantaisie, Stores, Rideaux de Dentelles, Toiles Cirées, Nattes Coco. ARTICLES DE TAPISSERIE.

A. Brousseau's Son, 17 RUE DE CHARTRES 17. A Prix plus réduits qu'on ait jamais vu à la Nouvelle-Orléans. VENEZ EXAMINER. 16fév—

TAPIS. TOILES CIRÉES. Nattes de Chine. **Elkin & Co.,** 100 Rue du Canal 100. Reçoivent les marchandises [illegible] des derniers genres. Aussi STORES et RIDEAUX, TOILES DE PARQUET Linoleum et Lignum. NATTES Coco et Napier. 20 avril—3 m—DiMaJ

AVIS. ☞ Les passagers de Mandeville, Madisonville et Covington sont notifiés qu'à partir de ce jour le prix du passage pour les endroits ci dessus par le steamer "NEW CAMELIA" a été réduit à 75 cents. C. M. SORIA, Agent, 14, rue Union. N. O., 14 mai 1879. 14mai—14fr

AVIS. CHANGEMENT D'HEURE. ☞ L'attention des passagers et des expéditeurs est appelée sur le changement dans les départs du "NEW CAMELIA" pour la Baie, la Passe Christian et Biloxi. Il part maintenant le MERCREDI (au lieu du mardi) à l'arrivée du train de 8 heures du matin. Voyez l'annonce régulière dans une autre colonne. Ce changement a été fait de manière à permettre aux familles de se rendre chez elles dès le samedi. C. M. SORIA, Agent, 14, rue Union. N. O., 14 mai 1879. 14mai—14fr

Le Dr A. CAPDEVIELLE A OUVERT un bureau de consultation No. 88, rue St-Philippe, ancienne Chartres. Heures de consultation—Tous les jours, de midi à 3 heures. Résidence—No. 114 rue Bourbon. 13 fév—

Le nouveau remède de la Louisiane. Le plus grand sirop du siècle et de tous [illegible] pour la toux, les rhumes, les catarrhes, l'asthme, les bronchites, l'hémorragie, la coqueluche, la rougeole, affection de poitrine, la respiration difficile, commencement de consomption, etc.......C'est un sirop adoucissant et calmant pour les enfants, et qui est recommandé par treize pages de noms de cette ville et de l'Etat. Il ne contient aucun poison. Le TONIQUE DE VIE, [illegible] un fortifiant, [illegible] l'appétit et purifiant le sang. C'est un remède assuré contre la fièvre et les frissons, et la fièvre épidémique [illegible] un sûr prophylactique contre la fièvre jaune et contre toutes les fièvres. Voyez une colonne d'annonce dans l'Evening Post. Vendu par tous les principaux [illegible]. Dépôt, rue du Camp No. 106, Nlle Orléans. 1er déc—dm. PP

POUR AVOIR ABSOLUMENT LES MEILLEURES PHOTOGRAPHIES Nouvelles et à couleur fine, ALLEZ CHEZ Lilienthal 121 - - - Rue du Canal - - - 121

MÉDAILLES Décernées à l'Exposition Universelle de Paris de 1878.

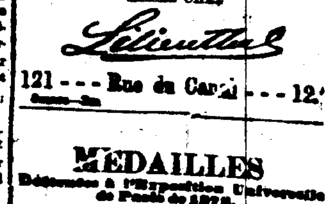

ALPH. WALZ, Propriétaire et fabricant du célèbre MALAKOFF BITTERS [illegible] Seul agent à la Nouvelle-Orléans de la maison [illegible] pour la vente de la célèbre bière AURORA LAGER BEER en bouteilles [illegible] No. 38 rue Canal, entre Bourbon et Chartres. 25 janv—